

Association les Bambins d'Ambalavao
Compte-rendu de l'Assemblée Générale extraordinaire du 19 septembre 2026

1 Ouverture de séance :

Monique Mougenot - Présidente de l'Association - accueille les nombreux présents, leur souhaite la bienvenue dans la salle paroissiale de l'église St Jean-Baptiste de Villeurbanne.

Grâce à la visioconférence, la rencontre est suivie depuis la France mais aussi depuis la Belgique et depuis Madagascar.

Après vérification :

- des pouvoirs validés : 75

- des feuilles d'émargement : 26 votants

Le quorum fixé au quart des adhérents à ce jour (281) étant largement dépassé la session de ce jour peut-être déclarée ouverte.

2 Présentation et développement du sujet du jour par Monique Mougenot

Merci à tous et à chacun pour votre présence aujourd'hui ; je pense que le contenu de notre convocation était clair sur le souhait de modifier un peu les statuts de l'Association des Bambins d'Ambalavao.

Pourquoi ?

Comme vous le savez, nous sommes fiers de notre belle Ecole des Bambins. N'oublions pas que grâce à vous tous, du fait de votre générosité, votre mobilisation, votre dévouement et votre disponibilité l'Ecole peut aujourd'hui accueillir plus de 900 enfants dont la moitié sont parrainés. Elle les accueille dans des salles de classes équipées, un internat accueillant, une cantine et un internat fonctionnel, une infirmerie et des bâtiments administratifs complétés par un beau terrain de basket avec gradins, un préau avec baby-foot et billard.

Trois puits rénovés récemment et des panneaux solaires assurent l'autonomie du site en eau et électricité.

L'acquisition d'un nouveau 4x4 est venue compléter le tout.

Aujourd'hui les besoins matériels pour nos bambins ont évolué et se concentrent sur l'entretien des bâtiments, les parrainages, cantines et internats.

Accumuler de l'argent sur un compte d'association humanitaire n'est pas satisfaisant ...

Comme vous, nous savons bien que Madagascar ne se résume pas à l'Ecole des Bambins ; il y a toujours des enfants qui ont faim, qui ne peuvent pas aller à l'école et qui manquent de soins. Les besoins sont immenses dans ce pays très pauvre. C'est pourquoi, nous nous sommes interrogés sur la finalité de nos actions.

C'est avec de la joie (et du travail aussi) que nous organisons des manifestations : vide-greniers, marchés de Noël, loto, repas, randonnées ... afin de récolter des fonds.

Nous envisageons donc de compléter nos actions actuelles en soutenant ponctuellement des projets d'associations qui viennent en aide à des enfants défavorisés à Madagascar.

Nous serons très vigilants sur la destination de nos dons et veillerons à la bonne réalisation de leurs projets.

Naturellement, nous serons toujours là pour l'Ecole des Bambins en poursuivant les parrainages, les cantines, les internats, la rénovation, l'entretien des bâtiments et en répondant à tous les besoins au niveau social (pour les enfants et leurs familles) tout en apportant notre soutien financier à toutes les aides que Josée la directrice estimera nécessaires.

Pascale Berthozat procède à la lecture des nouveaux statuts joints à la convocation.

3 Temps d'échanges et réponse aux questions.

Comment seront sélectionnés les projets et par qui ?

Les sommes allouées seront-elles plafonnées ?

Des projets hors Madagascar sont-ils envisageables ?

Doit-on changer le nom de l'association ?

Les projets éligibles doivent être destinés à des enfants défavorisés et comporter un volet « accès à l'éducation » et/ou un volet « sanitaire » sur le territoire de Madagascar.

Notre aide sera ponctuelle.

Ce sont les membres du bureau qui étudieront les dossiers de candidature et choisiront le ou les dossiers retenus.

Le détail de ces actions sera présenté lors des AG.

La recherche, le repérage de dossiers sont ouverts à tout le monde : membres de l'Association, leurs réseaux locaux ou sur Madagascar.

Josée la directrice pourra, selon les cas, nous aider dans cette démarche.

Actuellement nous avons quelques pistes sur lesquelles nous allons travailler.

Le changement de nom de l'association n'est pas retenu, l'école des Bambins d'Ambalavao restant sa cible privilégiée.

4 Vote

Les sujets prévus ayant été épuisés nous passons au vote concernant le changement des status de l'association

- Vote contre : **1**

- Abstention : **0**

- Pour : **100**

Les nouveaux statuts sont votés. Ils seront présentés à la préfecture du Rhône pour enregistrement.

La séance est levée à 11h30 et se poursuit autour du verre de l'amitié.